

CONSEIL SUPERIEUR D'HYGIENE PUBLIQUE DE FRANCE

Section Milieux de vie

Séance du 31 janvier 2006

AVIS RELATIF AUX CONTAMINATIONS FONGIQUES EN MILIEUX INTERIEURS

- Vu l'arrêté en date du 22 mai 2003 portant création d'un sous-groupe de travail « Moisissures dans l'habitat » rattaché au groupe « Bâtiment-Santé » de la section des milieux de vie du Conseil supérieur d'hygiène publique de France,
- Vu le bilan des connaissances effectué par les experts du groupe de travail « Moisissures dans l'habitat » dans le rapport « Contaminations fongiques en milieux intérieurs » (janvier 2006),
- Considérant l'**accord** auquel ont abouti les experts du groupe de travail pour l'harmonisation des techniques d'échantillonnage et d'analyse des moisissures dans l'habitat,
- Considérant que les moisissures constituent un facteur **d'insalubrité** de l'habitat,
- Considérant l'insuffisante sensibilisation des **professionnels** du bâtiment et du **public** vis-à-vis des risques sanitaires liés au développement de moisissures,
- Considérant la **méconnaissance** de certains professionnels de santé quant au diagnostic des effets des moisissures sur la santé,
- Considérant que l'exposition aux moisissures induit des **pathologies** respiratoires allergiques, des effets irritatifs et, chez les personnes immuno-déprimées, des risques infectieux,

Le Conseil supérieur d'hygiène publique de France **recommande**, le rapporteur entendu :

- **Dans le but de standardiser les techniques utilisées par les laboratoires pour l'échantillonnage et l'analyse des moisissures dans l'habitat :**
 - de respecter les préconisations figurant dans le rapport visé ci-dessus (« Consensus pour une plate forme méthodologique ») et concernant particulièrement :
 - les modalités d'échantillonnage : d'air, des surfaces, des poussières,
 - les conditions de transport et de stockage des échantillons,
 - les conditions des primocultures,
 - les modes d'expression des résultats ;
 - de créer un annuaire des laboratoires à la compétence reconnue en matière de prélèvement et d'analyse des moisissures en environnement intérieur ;

- **Dans le but de diminuer l'insalubrité par la prévention et le traitement des moisissures en milieux intérieurs :**
 - de compléter la grille d'évaluation de l'insalubrité d'un bâtiment ou d'un logement en y intégrant l'évaluation de la contamination fongique : superficie affectée, localisation des moisissures vis-à-vis de l'exposition potentielle des habitants ;

 - de proposer des formations aux personnels des structures amenées à effectuer des enquêtes environnementales dans l'habitat, formations sur .
 - la recherche des sources d'humidité et de moisissures,
 - les conduites à tenir pour le bon usage d'un logement et pour l'éviction des moisissures, avec le triple souci de protéger la santé des occupants, des professionnels réalisant les travaux de décontamination fongique ainsi que l'environnement,

 - de mener des actions d'information auprès du public ;

- **Dans le but d'améliorer le diagnostic des effets sur la santé des moisissures en milieux intérieurs et donc la prise en charge médicale des personnes exposées et / ou atteintes :**
 - d'établir un questionnaire médical spécifique standardisé ;

- **Dans le but de diminuer la gravité des effets éventuels pour les personnes à risque (patients souffrant de pathologies respiratoires chroniques, sujets immuno-déprimés notamment...) :**
 - de développer une évaluation des risques sanitaires respiratoires à domicile en prenant en compte la nature des espèces fongiques présentes,

 - d'appliquer tout moyen approprié pour une éviction rapide des moisissures,

 - de mettre en œuvre une éducation sanitaire visant à promouvoir les mesures d'hygiène adéquates ;

- **Dans le but d'améliorer les connaissances relatives à l'exposition des populations aux moisissures :**
 - d'engager des campagnes de mesurage (dénombrement et caractérisation des espèces présentes) des moisissures dans l'habitat,

 - d'élargir les compétences du Réseau national de surveillance aérobiologique RNSA à la surveillance des moisissures de l'air extérieur, dans quelques grandes villes françaises.

[Consultez le rapport "Contaminations fongiques en milieux intérieurs"](#)

Cet avis doit être diffusé dans sa totalité, sans ajout ni modification
